



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 MAI 2024 à 20h00

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Pierre ARRAGON, Maire

### Présents :

M Jean-Pierre ARRAGON, Maire  
Mme Sandrine BRONNER, M Fabrice CHIVAL, M Bernard GALLION, Mme Nadine GROBOZ, adjoints  
M Gérard GROBOZ, conseiller délégué  
Mme Julie DELOT,  
M Patrick DEMERS,  
Mme Karine FLECHON,  
M David GUICHON,  
Mme Joëlle PENIN,  
Mme Aline PIOTELAT, conseillers municipaux.

### Absents représentés :

Mme Claude BREVET, conseillère municipale, représentée par M Fabrice CHIVAL  
M Arnaud CURNILLON, conseiller municipal, représenté par M David GUICHON  
M Jean-Paul NEVEU, conseiller municipal, représenté par M Jean-Pierre ARRAGON

### **Quorum**

Le Président vérifie le nombre, au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.  
Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 12 – Nombre de votants : 15**

### **Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h00.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Bernard GALLION est désigné à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

### **Vote :**

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

## Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président demande l'ajout d'une délibération concernant une décision modificative au budget panneaux photovoltaïques et rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil du 26 avril 2024

1. Demande de subvention au SDIS 01
2. Choix d'une assistance à Maîtrise d'Ouvrage Maison Petitprost
3. Achat terrain RD 52

Questions diverses :

- Commissions et délégations

\*\*\*

### Approbation du procès-verbal du conseil du 26 avril 2024

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal du 26 avril 2024.

**Vote :**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

#### 1. Demande de subvention au SDIS 01

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a nécessité à renouveler certains équipements des sapeurs-pompiers du SLIS de Meillonas. Le coût total est de 4017.79€. Les équipements seront mis à disposition exclusive aux sapeurs-pompiers du SLIS. Le Maire rappelle qu'il est possible de demander une subvention au SDIS de l'Ain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'autoriser** le Maire à solliciter le SDIS de l'Ain pour une subvention suite à l'achat d'équipement pour les sapeurs-pompiers

**Vote :**

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

#### 2. Choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Maison Petitprost

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2021-042 du 4 juin 2021 concernant l'adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA). Il est rappelé que le projet de la réhabilitation de la maison Petitprost a bien avancé. Il s'agit de réhabiliter la boulangerie avec 2 logements. Le Maire présente la proposition de convention pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Le coût total est de 21 500.00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **De valider** cette convention

- ✓ **D'autoriser** le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces ou avenants se rapportant à ce dossier.

**Vote :**

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

### **3. Achat terrain RD 52**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y avait été décidé d'acheter 5€ le m<sup>2</sup> les parcelles concernées le long de la RD 52. Suite aux accords des propriétaires MARION – JACQUET – ARNAUD et au passage du Géomètre du cabinet CHANEL GRAND précisant le nombre de m<sup>2</sup> par famille ; il y a lieu de procéder à l'achat des terrains.

Parcelle MARION – achat de 22m<sup>2</sup> - prochain numéro de parcelle communale ZD 332

Parcelle JACQUET – achat de 46m<sup>2</sup> - prochain numéro de parcelle communale ZD 335 et ZD 338 et ZD 337

Parcelle ARNAUD – achat de 37m<sup>2</sup> - prochain numéro de parcelle communale Z 340 et ZD 341

L'étude notariale MATHIEU-PONS sera chargée de rédiger les documents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** l'achat de 105m<sup>2</sup> à 5€ le m<sup>2</sup>.
- ✓ **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces ou avenants se rapportant à ce dossier.

**Vote :**

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

### **4. Décision Modificative – Budget panneaux photovoltaïques**

Le Maire informe qu'à la demande des services de la trésorerie, il y a lieu d'apporter des modifications sans toucher à l'équilibre du budget panneaux photovoltaïques.

Dépenses d'investissement

→ 13911 : - 132.00

→ 13912 : + 132.00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** cette proposition

**Vote :**

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

### **Questions diverses :**

Commissions et délégations

Fermeture réseau téléphonique cuivre d'Orange :

La fin commerciale est prévue fin janvier 2026 et l'arrêt total du réseau cuivre est prévu fin janvier 2027. D'ici là, tous les habitants utilisant ce réseau devront basculer sur la fibre optique comme support. Par la suite, toutes les infrastructures liées à ce réseau seront déposées.

#### **Boulangerie :**

Suite à la décision citée plus haut sur le choix de l'AMO, il est demandé de mettre l'accent sur les recherches de subventions, notamment la DETR.

#### **Voirie :**

Les travaux prévus pour cette année sont :

Chemin de la Fraternité : travaux partagés avec Val-Revermont sur la première partie puis déflachage de la deuxième partie

Route des Oeures

Chemin du Moulin des Grobes

#### **Emplacement taxi :**

La commune refuse l'autorisation de stationnement pour un taxi du fait que le réseau Rubis remplit les mêmes conditions.

#### **Eglise :**

Un devis de réfection de la sacristie à hauteur de 2600€ a été validé. Il reste à rechercher des subventions.

#### **Pylône :**

Une demande de rachat de la parcelle recevant le pylône et les infrastructures de la téléphonie mobile vers la station d'épuration a été rejeté par le CM. La demande de changement de Towercos des sociétés Hivory et ATC par Valocime a été rejetée en attendant la date butoir de la fin des baux.

La commune relancera les Towercos actuels pour une réévaluation des terrains.

#### **Jurés d'assises :**

Les jurés d'assises 2025 au nombre de 3 pour notre commune ont été désigné par le logiciel officiel de la mairie.

#### **Informations diverses :**

Point sur les travaux de la RD 52 en cours : le planning est respecté. La signalétique verticale et horizontale sera complétée à la fin des travaux pour une meilleure vue d'ensemble. Des modifications de dernière minute ont été prises en compte suite à la découverte de nombreuses parties en pierre ou en béton le long du chemin piétonnier.

Le chemin empierré situé au bout du hameau des Montaines sera préparé par Eurovia pour un futur enrobé permettant ainsi de créer un sens unique pour des raisons de sécurité.

PADD : la réunion publique dévoilant le PADD est prévue le mercredi 12 juin à 20h 30 à la Sdf. De nombreux supports informeront la population.

Le flash d'information du milieu d'année est en cours de conception.

La plaque du nom de la bibliothèque à apposer sur le mur de cette dernière est toujours à la recherche de fabricants. Une manifestation avec la B2C aura lieu le 13 juillet 2024.

L'établissement du permis de construire du bungalow du club-house du tennis est en cours de montage.

Concernant les griefs faits par l'association syndicale du lotissement des jardins de l'Egratay contre le lotisseur CERFII, la mairie fera appel auprès d'un avocat.

Les travaux de rénovation des 2 terrains de boules du camping ne satisfaisant pas les usagers, d'autres aménagements seront réalisés.

Certains propriétaires de véhicules en stationnement gênant seront priés de déplacer ces derniers pour des raisons de sécurité.

Des haies seront à tailler par leurs propriétaires à l'angle de la rue du Potey.

Les 12 hectares des terrains communaux des Mavauvres seront nettoyés par les agents communaux.

Compost : une réflexion sur l'emplacement d'un composteur accessible à tout le monde est évoquée mais qui s'occupera de la maintenance de ce composteur pour une utilisation optimale ?

Suite à un article paru dans le journal, il est précisé que nos 3 défibrillateurs sont régulièrement contrôlés et maintenu en service.

Cantine à 1€ : suivant le coefficient familial des familles, certaines d'entre elles peuvent prétendre à payer 1€ le ticket de cantine, l'état en prenant 3€ à sa charge et la municipalité 0,5 €. Malheureusement, pour cela, il faut faire 3 tarifications différentes qui pénalisent cette option. Une étude plus poussée est demandée pour réellement établir le coût définitif de la commune.

**Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2024 à 22H40.**

**Le 26 JUIN 2024**

**Le Maire,  
Jean-Pierre ARRAGON**



**Le secrétaire de séance  
Bernard GALLION**

